

retourner dans la Pologne actuelle; il en resterait ainsi 180,000. Il resterait ensuite probablement quelque 500,000 déplacés et anciens prisonniers de guerre et environ 60,000 civils y compris les familles de soldats.

Pour revenir à la question des épouses qui attendent impatiemment en Pologne le retour de leurs maris, j'estime que chacun a le droit, et cela pour ses propres raisons, de décider de son propre sort. Si les maris ne peuvent rejoindre leurs épouses, peut-être sera-t-il permis aux épouses de rejoindre leurs époux, afin que les familles puissent être réunies.

Nous avons entendu quelques observations faites à ce Comité alléguant que les hommes qui ne veulent pas retourner en Pologne sont des "paresseux", c'est-à-dire qu'il leur répugne d'aller travailler dur à la reconstruction de leur pays dévasté par la guerre. Permettez-moi de faire observer que des hommes qui n'étaient pas "paresseux" lorsqu'il s'agissait de souffrir et de mourir pour leur pays ne seraient pas "paresseux" pour vivre et travailler pour lui. Certes, la paresse n'est pas la raison pour laquelle ils ne retournent pas dans leur pays natal. La nation polonaise a toujours aimé la liberté. Le Canada, aux yeux des Polonais, est un pays où la liberté individuelle et le respect de l'être humain existent à un niveau beaucoup plus élevé que dans la plupart des autres pays de l'univers. C'est là la raison pour laquelle tant de mes compatriotes aspirent à leur admission au Canada—afin de devenir de bons et loyaux citoyens, tout en n'oubliant pas leur pays natal. Ainsi, tout comme les émigrants d'avant-guerre et du temps de guerre, ils établiraient un lien naturel entre leur pays natal et leur pays d'adoption.

Je vous remercie, monsieur le président et honorables messieurs, de m'avoir accordé cette occasion de vous exposer la situation de mes compatriotes.

L'hon. M. ROEBUCK: Je vous remercie, M. Podoski, pour les excellents renseignements que vous avez fournis au Comité.

Quelqu'un m'a adressé un article du *New York Times*, numéro du 21 mai 1946, intitulé "795 immigrants arrivent au refuge des Etats-Unis—premiers arrivés en vertu du décret Truman sur les étrangers." Voici ce qu'on y trouve:

795 de ceux-ci étaient des étrangers entrant au pays en vertu du contingent de visas émis après de vigoureuses démarches entreprises par six organismes fédéraux fonctionnant au pays et en Europe. Tous les immigrants furent soigneusement triés et acceptés par le Corps de contre-espionnage de l'armée avant leur embarquement.

Une des photographies illustrant l'article fait voir trois des immigrants qui ont des numéros tatoués sur leurs bras, ayant été à un certain moment internés dans le camp de concentration d'Oswiecim pendant qu'ils étaient détenus par les Allemands. Les Allemands n'ont pas tatoué les collaborateurs—ceux qui ont combattu avec eux. Cet entrefilet indique ce qui se passe dans le pays situé au sud du nôtre. Je ne sais pas si d'autres groupes d'immigrants ont été admis depuis.

Je voudrais consigner au compte rendu la lettre que voici:

OTTAWA, le 19 juin 1946.

Monsieur ALFRED FIDERKIEWICZ,  
Ministre de Pologne,  
Chambre 75,  
Hôtel Windsor,  
Ottawa, Ontario.

Cher monsieur FIDERKIEWICZ, vous avez sans doute lu dans les journaux qu'un Comité du Sénat étudie la question de l'immigration au Canada. C'est un sujet d'ordre domestique en tant que le Canada est concerné; toutefois, il se peut qu'il vous intéresse. Je pense que vous serez également